

Règlement de la compétition - Contest de Blocs.

La compétition d'Annot à bloc se déroule sous la forme d'un Contest sur blocs naturels. L'inscription peut se faire en « loisir » ou « expert », cette seconde catégorie permet de concourir pour les phases finales de la compétition. Les phases finales se dérouleront sur structure artificielle.

Cette compétition ne s'inscrit pas dans un calendrier fédéral. Elle ne participe donc en aucun cas à des phases de sélections fédérales.

Le fonctionnement du Contest :

1. L'objectif du Contest est de permettre à chaque participant de grimper de manière libre de 9h à 17h sur l'ensemble des blocs définis en milieu naturel. Chaque grimpeur peut ainsi essayer les blocs autant de fois qu'il le souhaite.
2. Lors du Contest, tout le monde grimpe en même temps.
3. Les participants de la catégorie expert ayant réussi le plus de blocs seront qualifiés pour les phases finales. Il n'y a pas de limitation d'essais. Les essais ne sont pas comptabilisés, seules les réussites comptent.
4. Pour les participants nés avant le 3 juin 2006 : Les 3 meilleurs hommes et 3 meilleures femmes sont qualifiés pour les finales.
5. Pour les participants nés entre le 3 juin 2012 et le 4 juin 2006 : Les 3 meilleurs hommes et 3 meilleures femmes sans phases finales
6. Les enfants nés après le 3 juin 2012 sont en catégorie enfant sans phases finales
7. Les phases finales se feront à raison de 5 challengers sur 3 blocs.

Conditions générales – Annot à bloc

ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toutes les commandes passées sur le site Internet <https://boutique.verdontourisme.com> de la mairie d'Annot sont régies par les présentes Conditions générales de Vente (appelé ci-après CGV), qui s'appliqueront à l'exclusion de toute autre condition. En passant une commande, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté, sans aucune réserve, les présentes Conditions générales de Vente.

Par l'utilisation du présent site, vous acceptez en outre d'être soumis à nos Conditions d'utilisation et notre Politique de confidentialité. La mairie d'Annot vous encourage à les lire attentivement avant d'avoir recours aux services fournis sur ce site.

La mairie d'Annot se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV en publiant une nouvelle version sur le présent site. Chaque commande passée après la publication par la mairie d'Annot de la nouvelle version de ses CGV vaut acceptation de cette dernière.

Les inscriptions et préinscriptions sportives réalisées sur <https://boutique.verdontourisme.com> sont réservées aux particuliers et concernent exclusivement la vente pour l'accès aux compétitions organisées lors de l'édition 2024 de l'événement Annot à bloc.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SITE ET DES SERVICES PROPOSÉS.

Le Site constitue une œuvre de l'esprit protégée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et des Réglementations Internationales applicables. Le client ne peut en aucune manière réutiliser, céder ou exploiter pour son propre compte tout ou partie des éléments ou travaux du Site.

L'utilisation du site <https://boutique.verdontourisme.com> implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site <https://boutique.verdontourisme.com> sont donc invités à les consulter de manière régulière.

Ce site internet est normalement accessible à tout moment aux utilisateurs. Une interruption pour raison de maintenance technique peut être toutefois décidée par le propriétaire, qui s'efforcera alors de communiquer préalablement aux utilisateurs les dates et heures de l'intervention. Le site web <https://www.annotabloc.com/> est mis à jour régulièrement par le responsable de la publication. De la même façon, les mentions légales peuvent être modifiées à tout moment : elles s'imposent néanmoins à l'utilisateur qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉS

Les inscriptions en ligne s'effectuent uniquement sur le site <https://boutique.verdontourisme.com> à un tarif préférentiel (10€) par rapport aux inscriptions sur place (15€). L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de places.

ARTICLE 4 – LE PAIEMENT

Nous rappelons que le fait de valider une commande implique l'obligation à la charge de l'acheteur, de payer le prix indiqué. Le règlement des frais d'inscription en ligne se fait uniquement par internet : par CB.

En cas de place encore disponible : l'inscription sur place est possible en espèces, en chèque et en Carte Bleue.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

Les participants en s'inscrivant (acte de paiement), attestent connaître les risques inhérents à la pratique de l'escalade et d'être couvert par une assurance personnelle pour cette pratique.

Tout accident même bénin devra être signalé à l'accueil. En cas d'accident, dans l'hypothèse où la personne accidentée (ou son accompagnateur pour les mineurs) refuse qu'il soit fait appel aux secours, elle sera dans l'obligation de signer une décharge d'intervention des secours envers l'organisation avant de quitter les lieux.

ARTICLE 6 – SÉCURISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre inscription sportive et à notre organisation. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires mais aussi pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Les données sont stockées par l'organisation. Elles permettent de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à la mairie d'Annot, en nous indiquant vos noms, prénoms, adresses et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Par notre intermédiaire, en fonction de vos choix sur le formulaire d'inscription, vous pourrez également être amené à recevoir par courriel des informations de l'organisation d'Annot à bloc.

ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Quand vous validez votre inscription à la fin du processus de commande, en cochant la case « J'accepte les Conditions Générales de Vente », vous déclarez accepter l'intégralité des Conditions Générales de Vente pleinement et sans réserve. Sauf preuve contraire, les données enregistrées via le site internet <https://www.annotabloc.com/> constituent la preuve de l'ensemble des pré-inscriptions.

Pour les mineurs, l'acceptation des conditions de ventes et la validation de l'inscription signifient que les parents autorisent leurs enfants à participer à la compétition et acceptent pleinement les conditions évoquées. L'acceptation et l'inscription sont donc l'équivalent de l'autorisation parentale de participation.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

À compter de l'achat par le client, l'inscription ne peut être remboursée que :

- Dans un délai de rétractation de 14 jours, exception faite de tout achat réalisé dans les 14 jours précédant l'évènement.
- Pour cause de blessure et sous présentation d'un certificat médical attestant de la blessure. Le remboursement ne comprendra pas les frais bancaires appliqués selon votre pays, vous serez donc remboursé du montant, frais déduits.

Il est rappelé que le déroulement de l'évènement Annot à bloc est soumis aux seules conditions édictées par les organisateurs dudit évènement, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme obéira aux conditions de ces organisateurs.

Le client accepte que la mairie d'Annot l'avertisse de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit évènement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation).

En tout état de cause, toute inscription achetée ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle celle-ci n'a pas été utilisée.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les ventes de produits effectuées sur le site Internet <https://www.annotabloc.com/> sont soumises à la loi française.

En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

ARTICLE 10 – CONTENU DU SITE ET DROIT D'AUTEUR

La mairie d'Annot s'efforce d'assurer au mieux de ses possibilités, l'exactitude et la mise à jour des informations diffusées sur ce site, dont elle se réserve le droit de corriger le contenu, à tout moment et sans préavis. Toutefois, elle ne peut garantir l'exactitude, la précision ou l'exhaustivité des informations mises à la disposition sur ce site. En conséquence, elle décline toute responsabilité pour toute interruption du site, problèmes techniques, inexactitude ou omission sur des informations disponibles sur le site, pour tout dommage résultant d'une intrusion frauduleuse d'un tiers ayant entraîné une modification des informations mises à la disposition sur le site.

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations photographiques. La reproduction de tout ou partie de ce site, sur quelque support que ce soit, est formellement interdite sauf autorisation expresse de l'éditeur.

L'utilisation frauduleuse de la marque ou de tout autre contenu du site Internet est totalement interdite. Il est notamment interdit de copier, reproduire, représenter, modifier et/ou exploiter, de quelque façon que ce soit, tout ou partie de la structure et du contenu du site <https://www.annotabloc.com/>

Crédit photo : <https://www.annotabloc.com/>

ARTICLE 11 – DROITS À L'IMAGE

En s'inscrivant à Annot à bloc ou entrant sur le site de la manifestation, vous acceptez d'être pris en photo, filmé, survoler par un drone. Les images ou vidéos seront utilisées pour la promotion de la manifestation sur divers supports. Vous vous engagez à céder les droits d'images à la mairie d'Annot pour utilisation de la promotion de la manifestation, sur les réseaux, site web, et support de communication. Aucun recours ne pourra être engagé contre la mairie d'Annot en cas d'utilisation de votre image.

ARTICLE 12 – MENTIONS LÉGALES

Annot à bloc

Mairie d'Annot

80 grand place du marché

04240 Annot

Tel: 04 92 83 18 28

Email: animation@annot.com

www.annotabloc.com

billetterie en ligne :

<https://boutique.verdontourisme.com>